

**Séance du Conseil Municipal de la commune de Val-de-la-Hune  
Procès-verbal du 20 janvier 2026**

Date de convocation 13/01/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures, Le conseil municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la salle municipale « Le Colibri », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe Pinto, Maire.
Date d'affichage de la convocation 13/01/2026	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs Julien ALETON, Vincent BARRAIS, Elodie BILLON, Céline BRÉAU, Alexandre DÉ-SILES, Frédéric FAUQUE, William GAUTRAIS, Dominique GESLIN, Joël GILLES, Danielle GRIGNON, Arnaud HERDT, Vanessa HEURTEBIZE, Jean-Yves LAUDE, Jean-François LE BIHAN, Jean-Yves LEPROUST, Christophe PINTO, Claudia POUSSIN, Patricia RAIMBAULT. Formant la majorité des membres en exercice.
Date d'affichage et de publication 23/01/2026	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : François DUMANS, Valérie GENEVÉE, Viviane PAPIN, Laëticia MERLAND, Christelle MONCHÂTRE, Thierry POMMEREUL, Christelle ROUSSETTE. <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : Peggy DURIEU, Anthony FLÉCHEAU.
Nombre de conseillers En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	Christelle MONCHÂTRE a donné procuration à Céline BRÉAU Viviane PAPIN a donné procuration à Jean-Yves LAUDE Thierry POMMEREUL a donné procuration à Jean-Yves LEPROUST  Assistaient également à la séance, Cécile LEVILAIN, secrétaire générale.  <b>A été élu secrétaire de séance</b> : Jean-François LE BIHAN

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025**

Christophe Pinto demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre dernier.

Dominique Geslin demande des précisions sur les créations de postes et notamment les postes pour besoin occasionnel.

Monsieur le Maire répond que les postes pour besoins occasionnels ne font pas doublon avec les mêmes postes pour besoins permanents, ils sont créés simplement le temps du recrutement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2- Présentation du rapport 2024 du syndicat intercommunal d'assainissement collectif de Surfonds-Volnay**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport 2024 du service public d'assainissement collectif du syndicat intercommunal d'assainissement collectif de Surfonds-Volnay.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport 2024 du service public d'Assainissement Collectif de la commune du syndicat intercommunal d'assainissement collectif de Surfonds-Volnay.

**3- Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles**

Monsieur le Maire présente un projet de groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles avec le Rectorat de l'académie de Nantes.

Ce groupement de commandes passera un marché public dont la finalité est de mettre à disposition des écoles une solution unique d'environnement numérique du travail. Cette solution sera une solution libre, Open ENT-NG, en mode locatif, dit SaaS (Software as a Service), accessible aux élèves, aux enseignants, aux parents ou responsables légaux, aux agents territoriaux et partenaires qui travaillent avec l'école et aux représentants des adhérents et des services de l'Education nationale (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques...).

La solution intégrera l'hébergement du service, son maintien en condition de fonctionnement et son évolution.

La convention doit être renvoyée pour le 13 février 2026 au plus tard. Le marché entrera en vigueur le 19 juillet 2026.

Un échange a eu lieu à ce sujet avec les enseignantes. Les deux classes de Saint-Mars seraient à doter de cet outil. Les classes de Volnay n'en ont pas l'utilité.

Jean-François Le Bihan précise que le coût est estimé à environ 2,50 € par an et par élèves

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

-D'adhérer à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles avec le Rectorat de l'académie de Nantes.

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **4- Demande de DETR et DSIL pour l'année 2026**

##### **Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et DSIL 2026 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, Route de la Roche à Volnay**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2026 le projet susceptible d'être éligible est :

##### **1 – La réhabilitation et l'extension de l'école primaire, Route de la Roche à Volnay**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le projet précité, prend acte du coût prévisionnel des travaux à hauteur de 488 000 € Hors Taxes, décide de solliciter le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
<b>FINANCEMENT PUBLIC</b>		
Fonds Européens (à préciser)		
DETR et /ou DSIL	244 000 €	50 %
FNADT		
Conseil Régional		
Conseil départemental		
<b><i>Sous-Total financement public</i></b>	<b>244 000 €</b>	<b>50%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT du Maître d'ouvrage</b>		
Fonds propres	244 000 €	50 %
Emprunt		
<b><i>Sous-Total Collectivité</i></b>	<b>244 000 €</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>488 000 €</b>	<b>100 %</b>

Le conseil municipal :

- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2025,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## **5- Informations**

Christophe Pinto donne quelques informations sur les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

\*Vendredi 6 février 2026 à minuit date limite des inscriptions sur les listes électorales, 4 février 2026 pour les demandes en ligne

\*Réunion de la commission de contrôle entre le jeudi 19 février et le dimanche 22 février

\*Réception par la préfecture des déclarations de candidatures en vue du 1er tour de scrutin le jeudi 26 février à 18 heures

\*Le lundi 2 mars à zéro heure date d'ouverture de la campagne électorale

\*Samedi 14 mars à zéro heure clôture de la campagne électorale

\*La réception des candidatures 1<sup>er</sup> tour de scrutin : du mardi 3 février au jeudi 26 février 2026 18 heures

\*La réception des candidatures 2<sup>ème</sup> tour de scrutin : du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 18 heures

**Le scrutin est ouvert à 8 heures et fermé à 18 heures.**

**Deux bureaux de vote :**

**Bureau n°1 Volnay 2 rte de Saint Mars de Locquenay**

**Bureau n°2 Saint Mars de Locquenay 7 Place de l'église**

La liste d'émargement est constituée par la liste des électeurs par bureau de vote établie à partir de la liste électorale, les listes utilisées au premier tour devront être celles utilisées au second tour (**deux listes d'émargement**).

Les cartes électorales devront être distribuées au domicile des électeurs au plus tard trois jours avant le scrutin soit au plus tard le mercredi 11 mars 2026.

La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter dès lors que l'électeur est inscrit sur la liste électorale ou porteur d'une décision judiciaire d'inscription et, dans les communes de 1000 habitants et plus, qu'il présente un titre d'identité.

Il est d'usage de disposer sur les tables de décharge les bulletins de vote suivant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage et dans le sens de circulation de l'électeur.

**Les enveloppes** pour les élections municipales des 15 et 22 mars seront de **couleur Kraft**.

L'identité de chaque électeur doit être contrôlée à l'entrée du bureau de vote.

Le justificatif d'identité électronique France Identité n'est pas recevable comme titre permettant de justifier de son identité au moment du vote.

## **6- Questions diverses**

Vincent Barraix fait part d'un projet qui sera à étudier concernant un projet d'enfouissement de réseau rue Ferdinand Rondeau. Enedis demande au Département un renforcement du réseau. C'est l'occasion de faire de l'enfouissement à moindre coût pour la commune.

Ce projet ne concernera pas le budget 2026. Une étude est à réaliser pour disposer d'un chiffrage. Vincent Barraix souhaitait en informer les membres du conseil qui sont favorables à ce qu'un estimatif leur soit présenté.

## **7- Décisions du Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le jugement a été rendu le 12 décembre 2025 concernant la résiliation de plein droit du contrat de bail du logement 3 résidence Henry Pasteau compte-tenu d'un défaut d'assurance et d'une importante dette locative.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à un huissier de faire signifier et exécuter ce jugement.

## **Dates à retenir :**

- Les prochains conseils municipaux sont fixés au 11 février (20H Colibri), 10 mars (20h Colibri).
- Le conseil d'installation de la nouvelle mandature : 21/03 (si un seul tour), 28/03 (si 2 tours) 10h au colibri

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,  
Christophe PINTO

Le Secrétaire de séance  
Jean-François LE BIHAN